

Réunion du 6 février 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

- Etai
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
- Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents
- Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires
- Procurat
(s) : Monsieur Frédéric BIERRY ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent FURST
- Excusé
(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Gaston DANN
- Absent
(s) :
- Rapporteur : Monsieur André KLEIN-MOSSER

N° CP/2012/130 - Allocation RSA - 4510
Avenant à la convention avec la Caisse d'allocations familiales
en matière de gestion du Revenu de solidarité active (RSA)

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de poursuivre le partenariat entre la Caisse d'allocations familiales (CAF) et le Département en matière de gestion du Revenu de solidarité active (RSA), selon les trois axes suivants :

. améliorer le service rendu aux usagers, dans le cadre de la mission d'accueil de la CAF

. optimiser le pilotage financier de l'allocation RSA

. sécuriser juridiquement la répartition des compétences entre CAF et Département afin de faciliter la gestion des recours

- décide de déléguer à la CAF :

. la phase préalable d'instruction des dérogations étudiantes

. la déclaration de créance en cas de rétablissement personnel, de liquidation judiciaire ou de surendettement, pour les dossiers dont la créance n'a pas été transférée au Département

. la qualification d'une fraude.

Elle approuve par ailleurs l'avenant n° 1 (et ses annexes, hormis l'annexe 4) à la convention de gestion du RSA conclue avec la CAF le 8 juin 2009, avenant qui reprend ces dispositions, et autorise son président à signer cet avenant au nom du Département.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.J. Stahl', enclosed within a hand-drawn oval.

Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120206-65451-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 16/02/12